



FO HYPERS
CARREFOUR



FO MARKET



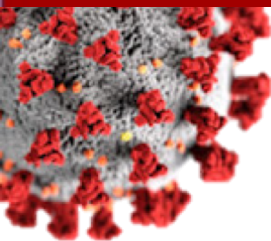
FO
CARREFOUR
SIEGES



FO
CARREFOUR
SUPPLY



Où retrouvez nous sur notre site www.fo-carrefour.org



CHOMAGE PARTIEL

ET COTISATIONS APGIS

27 avril 2020

Le Gouvernement a prévu de placer en chômage partiel à compter du 1^{er} mai les salariés qui se trouvent dans l'impossibilité de continuer à travailler pour les motifs suivants :

- Garde d'enfant
- Salarié vulnérable (présentant un risque de développer une forme grave d'infection)
- Salarié partageant le même domicile qu'une personne vulnérable.



FO a revendiqué et obtenu que tous les salariés placés en chômage partiel ne subissent pas de perte de pouvoir d'achat. A ce titre ils percevront 100% de leur rémunération brute. Carrefour s'est engagé à compléter l'indemnité d'activité partielle.

FO a constaté que lors d'une mise au chômage partiel le contrat de travail est suspendu, ce qui exonère l'employeur de payer sa part sur les cotisations Mutuelle et Prévoyance, soit 50%.

Maintien de la part employeur

Face à ce constat qui pénalise une partie des salariés déjà fragilisés par la situation sanitaire, FO est intervenu auprès de la Direction pour que cette mesure ne soit pas appliquée dans le Groupe.

FO a été entendu, CARREFOUR continuera d'assurer la prise en charge de sa part sur les cotisations Mutuelle Santé et Prévoyance.

Loin des polémiques de plateau de télévision, de demande de nationalisation du Groupe, de dépôt de plainte, FORCE OUVRIERE est véritablement proche des salariés, en ne cessant de revendiquer et d'obtenir, entre autres, le maintien de leur pouvoir d'achat au quotidien quel que soit la situation.